



PRET D'ARGENT SANS RECONNAISSANCE DE DETTE

Par **NONO 1495**, le **29/07/2011** à **19:58**

Bonjour,

Je rencontre actuellement un problème avec mon ex-amie, je lui ai avancé (année 2008) de l'argent (1756 euros), je l'ai relancé à plusieurs reprises sms, texto, je me suis déplacé chez elle et lui ai envoyé un message sur facebook, mais à ce jour elle m'a remboursé 200€ en espèce et depuis plus rien, de plus elle a récemment déménagé (sans laissé d'adresse bien sûr) et changé de n° de téléphone, j'ai eu simplement comme réponse sur facebook "pauvre mec"

Que puis-je faire ?

Merci pour votre réponse

NONO 1495

Par **Domil**, le **29/07/2011** à **21:46**

Vous avez une reconnaissance de dettes ?

Au moins, la preuve du versement ?

Viviez-vous avec ?

Par **NONO 1495**, le **01/08/2011** à **18:38**

non je n'ai pas de reconnaissance de dettes écrites, elle s'était engagée verbalement le (24/04/2011) devant sa fille une amie de sa fille et ma fille et moi-même à me rembourser pour le 05 ou 06 mai 2011, oui je vivais avec séparé depuis 2010, j'ai les relevés de comptes, talons de chèques et n° CB concernant les dépenses et les types de dépenses
Merci de votre attention

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **18:41**

En quoi vos dépenses ont à voir avec ça ?

Par **NONO 1495**, le **01/08/2011** à **19:26**

pardon on vivait chacun chez soi, par exemple je lui ai avancé de l'argent (CB) pour payer les vacances de ses filles, j'ai avancé l'argent pour les réparations de sa voiture, factures d'eau etc....., elle n'avait les sous pour payer

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **20:39**

Donc c'est vous qui avez payé les factures si j'ai bien compris, directement ?

Par **NONO 1495**, le **04/08/2011** à **19:55**

certaines quand elle n'avait plus d'argent, oui je lui avançais les sous. j'ai retrouvé un sms comme quoi elle devait me donner ce qu'elle m'avait dit suite à une discussion que l'on avait eue.

(Bonjour Bruno... Un petit mot pour te confirmer que je te donne ce que j'ai dit le 5 ou le 6 mai... Et j'espère que tu as bien profité de ton séjour près de Charlène.... Voilà...)

Par **youris**, le **05/08/2011** à **17:52**

bjr,
votre situation est difficile car elle pourra affirmer que vous avez agi dans une intention libérale (cadeaux).
cdt